

Info FFE

Actualités de France

Posté par: injevica

Publié le : 11/05/2021 07:49:43

La Fédération Française des échecs ne dispose pas à l'heure actuelle d'informations suffisantes au sujet d'une date de reprise de la pratique du sport amateur. Seule la pratique du sport professionnel, scolaire et parascolaire est autorisée, si les dispositions locales le prévoient.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos municipalités ainsi que des établissements scolaires, et à respecter les protocoles sanitaires imposés pour poursuivre l'activité si cela vous est autorisé.

Conformément aux directives gouvernementales, les compétitions ne sont possibles que pour les joueurs de haut niveau et les joueurs professionnels, si les consignes locales le permettent.

Tous les renseignements nécessaires seront communiqués sur le site fédéral lorsque de plus amples informations seront disponibles.

FFE